



Commission
des valeurs mobilières
Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N° : 2002-MC-0724

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 426650

VISA DE PROSPECTUS SIMPLIFIÉ PROVISOIRE

Agrium Inc.

Nom de l'émetteur

En application de l'article 20 de la Loi sur les valeurs mobilières, le visa est octroyé à votre prospectus simplifié provisoire du 6 mars 2002.

Le 6 mars 2002

Date du visa

(s) Daniel Laurion

Daniel Laurion
Le directeur général - Exploitation

/lb